
CORRESPONDANCE.

DE L'EXISTENCE D'UN MONNAYAGE A NEUVILLE-SUR-SAÔNE
AU XVII^e SIÈCLE.

Lettre au Directeur de la Revue.

MON CHER DIRECTEUR,

Lorsque j'eus le plaisir de vous voir, il y a environ un mois, à Lyon, je vous promis de vous envoyer quelques documents sur un fait peu connu et qui ne laisse pas cependant d'avoir un certain intérêt pour notre histoire locale ; je veux parler de l'existence d'un monnayage à Neuville-sur-Saône, l'ancienne capitale de notre petit Franc-Lyonnais. Ce monnayage, qu'aucun historien n'atteste, ne nous est révélé qu'accidentellement par des papiers qui, à l'époque de leur rédaction, étaient bien loin d'être destinés à en faire foi un jour. D'abord c'est une enquête du 16 mars 1686, faite par Claude Cachet, conseiller au parlement de Dombes, contre un nommé Maniquet, accusé d'avoir fait des affinages illégaux en la Monnaie de Trévoux. Voici quelques unes des dépositions des témoins interrogés :

« Premièrement Abel Derval, receveur des peages de Dombes, natif de la ville de Paris, demeurant, de present, en cette ville de Trevoux, et agé d'environ quarante ans, serment fait par lui de dire vérité :

« Depose ne scavoir autre chose du contenu aux remontrances dudit sieur procureur général dont lecture luy a esté faite, si ce n'est que la semaine dernière, qui estoit le vendredi, allant pour ses affaires dans la ville de Lyon, il fit rencontre du sieur Lorphelin, graveur de la monnoye de cette ville (Trévoux), lequel après quelque entretien qu'il eust avec lui, dit au dit deposant que l'on faisoit des Louis d'or en la monnoye de Dombes sous prétexte de faire des sequins, et que mesme il savoit que l'on y faisoit des affinages, et qu'aussi soubs ce prétexte l'on y faisoit